



Formation

*concepteur-maître d'œuvre
en Construction Passive*



Assistance

*à maîtrise d'ouvrage pour
vos projets passifs
à maîtrise d'œuvre
aide et validation de la conception*



Certification

*de bâtiments neufs et
rénovés Fédépassif*

Soutenu par

LA CONSTRUCTION PASSIVE

..... DÉFINITION & CONCEPT

Les bases de la Construction Passive :

- Architecture bioclimatique optimisée
- Enveloppe très performante
- Très haut niveau d'étanchéité à l'air
- Fenêtres triple vitrage
- VMC double flux performante
- Pas de chauffage traditionnel

En résumé un bâtiment passif c'est :

-  **Economique**
-  **Sain**
-  **Confortable**



Rolf Matz Architecte



Machurey Groupe Architectes

**Bâtiments certifiés
Fédépassif !**

LA FÉDÉRATION

PRESENTATION

Fondée en 2012 par Jean-Claude Tremsal, **la Fédération Française de la Construction Passive**, association loi 1901, a été créée pour :

- Promouvoir et faciliter la construction passive.
- Etudier et concevoir des outils de calculs, des outils de mesures et de contrôles ainsi que des matériels, fenêtres et ventilations.
- Certifier les bâtiments passifs.
- Certifier les bâtiments rénovés.
- Certifier les fenêtres.
- Certifier les intervenants.
- Conseiller les adhérents.
- Echanger des connaissances et des expériences.
- Organiser des événements autour de la Construction Passive.

www.fedepassif.fr

PARTENARIAT

L'Institut Supérieur de la Construction Passive est un établissement privé soutenu par la Fédération Française de la Construction Passive dans la même démarche et le même esprit.

Les étudiants ont accès aux mêmes services que les adhérents de la Fédération et participent aux événements qu'elle organise ; l'occasion de rencontrer et d'échanger avec les professionnels du domaine.



En 2022, la FFCP a fêté ses 10 ans !



LA FORMATION

INTITULÉ & PROGRAMME

Formation : Concepteur - Maître d'œuvre en Construction Passive

Durant cette année, vous étudierez le concept du bâtiment passif, l'architecture bioclimatique, la thermique du bâtiment, l'étanchéité à l'air, les vitrages et fenêtres, la ventilation, le confort d'été et d'hiver, la gestion des risques juridiques, les bases de gestion et la certification...soit 12 unités d'enseignement.

Programme détaillé disponible en ligne ou sur demande.



Formation de **Niveau 6**
(équivalent Licence)



1 AN en alternance
1 semaine à l'école
3 semaines en entreprise



Prochaine rentrée :
Septembre 2024

PEDAGOGIE

En entreprise

Soyez **accompagné** d'un architecte, d'un maître d'œuvre, d'un bureau d'études, d'un constructeur ou d'une entreprise générale qui construit des bâtiments passifs certifiés. Vous serez formé en alternance et mènerez un **projet tutoré certifié passif**, réalisé en synergie avec l'entreprise d'accueil.

À l'école & en formation

En adéquation avec les **besoins** révélés par les retours d'expériences et le travail d'un expert, **de la Fédération de la Construction Passive**. Bénéficiez de la **meilleure pédagogie** qui a fait ses preuves chez les **Compagnons du Tour de France**. Une équipe enseignante composée d'un directeur, **expert en construction passive, certificateur, formateur** durant de longues années y compris à l'éducation nationale. Des enseignants qui sont tous des **professionnels expérimentés**, maîtrisant les domaines pour lesquels ils interviennent.

Accompagné d'un tuteur

Vivez l'expérience du tutorat en vous faisant accompagner d'un professionnel qui vous suivra tout au long de votre cursus.

Des **intérêts partagés**, votre réussite sera aussi la sienne et celle de son entreprise.

Avec l'alternance, augmentez vos chances de recrutement

L'alternance vous permettra d'obtenir **un emploi pérenne**.

C'est aujourd'hui, et plus que jamais, une voie reconnue et **synonyme de réussite**.

LA FORMATION

CENTRE DE FORMATION

En Alsace

Un pôle formation à la pointe :

- Salles de formation avec écran interactif.
- Showroom matériaux.
- Rencontres avec les professionnels de l'acte de construire passif.
- Hébergements, restauration et commerces à proximité.
- Equipe pédagogique dynamique
- Visites de chantiers.
- Visites chez les fabricants.



RECRUTEMENT

Public concerné

Technicien du bâtiment, technicien du génie civil ou thermique, architecte, ingénieur des métiers du bâtiment, technicien bureaux d'études thermique ou structure, compagnon charpentier ou maçon, et tous les équivalents par la pratique professionnelle, dont la reconversion professionnelle motivée.

Etapes d'admission

- 1 Téléchargez le dossier d'inscription sur www.institutconstructionpassive.fr et une fois renseigné, renvoyez-le par e-mail ou voie postale.
- 2 Une commission pédagogique évaluera votre candidature, et portera son attention également sur votre projet et votre motivation.
- 3 Un entretien vous sera proposé.
- 4 Si l'entretien est concluant, vous serez déclaré admissible. Vous pourrez alors bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans la démarche active de recherche d'entreprise.

CONTACT

Institut Supérieur de la Construction Passive
4 rue d'Otterswiller, 67700 SAVERNE
09.72.34.89.59 - coralie@fedepassif.fr
www.institutconstructionpassive.fr



A.M.O.

DÉFINITIONS

L'assistant à maîtrise d'ouvrage est un professionnel de l'acte de construire. Il a pour mission d'aider le maître d'ouvrage à définir, piloter et exploiter le projet. Il a un rôle de conseil et/ou d'assistance, et de proposition, le décideur restant le maître d'ouvrage. Il facilite la coordination de projet et permet au maître d'ouvrage de remplir pleinement ses obligations au titre de la gestion du projet en réalisant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Dans les opérations de construction, il peut être amené à réaliser l'interface entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

L'assistant à maîtrise d'œuvre est un expert de l'acte de concevoir et construire passif. Il a pour mission d'aider le maître d'œuvre dans la conception, de manière à éviter erreurs et dérives régulières. Construire passif étant bien plus exigeant que de construire de manière conventionnelle, il peut être amené à assister aussi le maître d'œuvre dans le cadre du suivi de chantier.

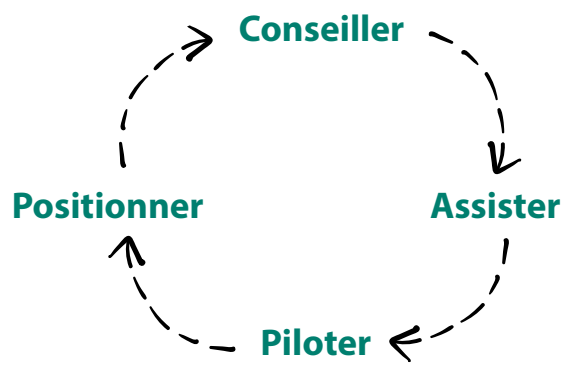
MISSION



L'Institut Supérieur de la Construction Passive, est porté par deux experts qui ont une longue expérience de la Construction Passive. Ils sont disposés à vous accompagner dans vos projets. Selon la taille, la complexité ou la spécificité de votre projet de construction ou de rénovation, il est fortement recommandé d'avoir recours à une assistance, à maîtrise d'ouvrage et/ou à maîtrise d'œuvre.



Un projet ? Une question ? Contactez-nous.





CERTIFICATION

PROTOCOLE

Les critères d'un bâtiment passif :

- **Besoin en chauffage** : 15 kWh EF/m²/an.
- **Etanchéité à l'air** : 0,6 vol/h à n50.
- **Consommations tous usages** : 120 kWh EP/m²/an.

+

Les exigences de la Fédération :

- **Garantie de la qualité de l'air intérieur** : mesures CO₂ et pilotage de la ventilation, silencieux sans fibres minérales.
- **Garantie de pérennité des parois** : vérification d'absence de condensation.
- **Garantie des consommations énergétiques** : bâtiment appareillé avec accès aux données en ligne.

MISSION



La Fédération Française de la Construction Passive **certifie les bâtiments passifs et à énergie positive**, selon un protocole rigoureux et exigeant. L'Institut Supérieur de la Construction Passive travaille avec la Fédération en collaboration étroite sur les dossiers de certification.



Un devis ? Une question ? Contactez-nous.



Consultez les bâtiments certifiés de la FFCP sur www.fedepassif.fr



Soutenu par



Institut Supérieur de la Construction Passive
4 rue d'Otterswiller, 67700 SAVERNE
09.72.34.89.59 - coralie@fedepassif.fr
www.institutconstructionpassive.fr

